

# Procès-verbal *de la session extraordinaire*

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 10 avril 2006 à 22h10 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1  
 Monsieur Stéphane Breault, district 2  
 Madame Manon Desnoyers, district 3  
 Madame Céline Daigneault, district 4  
 Madame Josée Bélanger, district 5  
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

## *☞* Rituel du Conseil

## *☞* Renonciation à l'avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil renonce à l'avis de convocation à cette session extraordinaire, .

## Ordre du jour session extraordinaire du 10 avril 2006

Point 1)

**06-04X-149** OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

**06-04X-150** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
Adoption de l'ordre du jour du 10 avril 2006

Point 3)

**06-04X-151** Renouvellement du contrat de travail de Louis Lefebvre,  
Directeur du Service des travaux publics

Point 4)

**06-04X-152** Remplacement de deux véhicules pour le Service des Travaux  
publics.

Point 5)

**06-04X-153** Demande d'exemption de taxe sollicité par la Coopérative des  
Services Multiple de Lanaudière

Point 6)

**06-04X-154** Octroi du contrat de surveillance des travaux de réparation de  
chemins

Point 7)

**06-04X-155** Négociation de la convention collective des cols bleus

Point 8)

**06-04X-156** Annulation de la résolution numéro 06-02R-465

Point 9)

**06-04X-157** Promesse de vente – piste cyclable – Normand Renaud

Point 10)

**06-04X-158** Promesse de vente – piste cyclable – Annie Chouinard

Point 11)

**06-04X-159** Promesse de vente – piste cyclable – Centre communautaire et culturel bouddhique laotien

Point 12)

**06-04X-160** Promesse de vente – piste cyclable – André Ouellet

Point 13)

**06-04X-161** Protocole d'entente pour la Halte de Verdure

Point 14)

**06-04X-162** Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ

Point 15)

**06-04X-163** Avis d'infraction – 1067 Chemin Maurice

Point 16)

**06-04X-164** Avis d'infraction – 1481 Route 337

Point 17)

Avis de motion pour l'élaboration d'un Plan d'aménagement d'ensemble pour le lot P-540

Point 18)

Avis de motion afin de modifier l'article 3 du règlement 905-98

Point 19)

Période de questions

Point 20)

**06-04X-165** Levée de l'assemblée extraordinaire du 10 avril 2006



Point 1)

**06-04X-149** OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

Point 2)

**06-04X-150      Adoption de l'ordre du jour du 10 avril 2006**

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : *Benoît Ricard, district 6*  
Appuyé par            *Manon Desnoyers, district 3*  
Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 10 avril 2006 est accepté .  
ADOPTÉE

Point 3)

**06-04X-151      Renouvellement du contrat de travail de Louis Lefebvre,  
Directeur du Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de monsieur Louis Lefebvre prend fin le 7 juillet 2006.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire conserver les services de monsieur Louis Lefebvre en tant que Directeur du service des Travaux publics.

Il est proposé par : *Céline Daigneault, district 4*  
Appuyé par :        *Josée Bélanger, district 5*  
Et résolu

Que la Municipalité renouvelle le contrat de travail de monsieur Louis Lefebvre à titre de Directeur du Service des travaux publics.

Que le contrat de travail est d'une durée d'un an qui se terminera le 7 juillet 2007 aux conditions mentionnées au dit contrat.  
ADOPTÉE

Point 4)

**06-04X-152      Remplacement de deux véhicules pour le Service des Travaux  
publics.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remplacer deux véhicules du Service des travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions reçues ne satisfait pas aux attentes du Conseil municipal.

Il est proposé par : *Manon Desnoyers, district 3*  
Appuyé par :        *Céline Daigneault, district 4*  
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur du Service des travaux publics à aller en soumission pour deux camions, de la marque Ford, model F-150 , auprès d'un minimum de quatre fournisseurs les plus proche dans la région de la région.  
ADOPTÉE

Point 5)

**06-04X-153**      ***Demande d'exemption de taxe sollicité par la Coopérative des Services Multiples de Lanaudière***

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Coopérative de services multiples de Lanaudière de Ste-Julienne a présenté auprès de la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a reçu de la Commission municipale la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes de la Coopérative des Services multiples de Lanaudière, le 29 mars 2006;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 204.2 de la Loi sur la fiscalité, la Municipalité doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission municipale du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par      Louis Thouin, district 1

Appuyé par                Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne mandate Claude Arcoragi, directeur général, à représenter la Municipalité de Sainte-Julienne lors de l'audition de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

Point 6)

**06-0XX-154**      ***Octroi du contrat de surveillance des travaux de réfection de chemins***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectue des travaux de réfection d'asphalte à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'avait pas les ressources humaines pour assurer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire obtenir l'assurance la plus exacte que les travaux respectent le devis et que les matériaux fournis ont bien été livrés et mis en place lors de l'exécution des travaux;

Travaux de réfection de pavage Rang V  
 Travaux de réfection de pavage Rang St-François  
 Travaux de réfection de pavage Rang St-Joseph  
 Travaux de réfection de pavage Chemin de la Fourche  
 Travaux de réfection de pavage Chemin de la Dame  
 Travaux de réfection de pavage Chemin Payette  
 Travaux de réfection de pavage Chemin Langlais

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des services techniques a obtenu des soumissions pour les dits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est le Groupe Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par      Céline Daigneault, district 4

Appuyé par                Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accorde le mandat à la firme d'ingénieur Leroux Beaudoin Hurens & associés pour les projets mentionnés pour un montant de 48 200\$ plus les taxes applicables :

ADOPTÉE

Point 7)

**06-04X-155**      **Négociation de la convention collective des cols bleus**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entreprend de renouveler la convention collective des cols

CONSIDÉRANT QUE le syndicat sollicite des modifications à la convention collective en vigueur.

Il est proposé par;      Louis Thouin, district 1

Appuyé par :              Jossée Bélanger, district 5

Et résolu

Que la Municipalité mandate monsieur le Maire Pierre Mireault et le directeur général/secrétaire-trésorier à représenter la Municipalité lors des rencontres avec le syndicat.

Que monsieur Yves Beauchamp et monsieur Louis Lefebvre peuvent assister ponctuellement (au besoin) aux rencontres.

Que le Maire est autorisé à faire appel auprès de Maître Louis-Philippe Bourgeois de la firme Dunton/Rainville lorsque son expertise en relation de travail est requise.

ADOPTÉE

Point 8)

**06-04X-156**      **Abroger la résolution numéro 06-02R-034**

Il est proposé par      Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par              Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité abroge la résolution numéro 06-02R-034 concernant l'installation de points de chute pour la collecte de vêtement.

ADOPTÉE

Point 9)

**06-04X-157**      **Promesse de vente – piste cyclable – Normand Renaud**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir certains lots pour la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QU' une promesse de vente est intervenue entre la municipalité et les propriétaires d'une partie du lot 216 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne, circonscription foncière de Montcalm, d'une superficie de 1 356,9 mètres carrés, telle que décrite à la description technique de l'arpenteur-géomètre Yvon Dazé, daté du 26 septembre 2005, portant la minute 11317 du dossier 38581(ci-après désigné « l'immeuble »

En conséquence,

Il est proposé par      Louis Thouin, district 1

Appuyé par              Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le conseiller Benoît Ricard, district 4 et le directeur général, Claude Arcoragi à signer l'acte de cession devant Me Jacques Côté.

QUE la Municipalité mandate le directeur général, Claude Arcoragi à faire appel aux arpenteurs pour réaliser les descriptions technique si il y a lieu.

ADOPTÉE

Point 10)

**06-04X-158      Promesse de vente – piste cyclable – Annie Chouinard**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir certains lots pour la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QU' une promesse de vente est intervenue entre la municipalité et la propriétaire d'une partie du lot 215 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne, circonscription foncière de Montcalm, correspondant à l'emprise de la piste multi-fonctionnelle (vélo, Ski, etc.) récemment aménagée (ci-après nommé « l'immeuble ». 58.47m de longueur X 7.64m de profondeur pour une superficie de 446.72mc

En conséquence,

Il est proposé par    Benoît Ricard, district 6

Appuyé par            Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le maire, Pierre Mireault et le directeur général, Claude Arcoragi à signer l'acte de cession devant Me Jacques Côté.

QUE la Municipalité mandate le directeur général, Claude Arcoragi à faire appel aux arpenteurs pour réaliser les descriptions technique si il y a lieu.

ADOPTÉE

Point 11)

**06-04X-159      Promesse de vente – piste cyclable – Centre communautaire et culturel bouddhique laotien**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir certains lots pour la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QU' une promesse de vente est intervenue entre la municipalité et les propriétaires d'une partie des lots 222, 223 et 227 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne, circonscription foncière de Montcalm, correspondant à l'emprise de la piste multi-fonctionnelle (vélo, ski, etc) récemment aménagée (ci-après désignée « l'immeuble »)

En conséquence,

Il est proposé par    Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par            Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le maire, Pierre Mireault et le directeur général, Claude Arcoragi à signer l'acte de cession devant Me Jacques Côté.

QUE la Municipalité mandate le directeur général, Claude Arcoragi à faire appel aux arpenteurs pour réaliser les descriptions technique si il y a lieu.

ADOPTÉE

Point 12)

**06-04X-160**      **Promesse de vente – piste cyclable – André Ouellet**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir certains lots pour la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QU' une promesse de vente est intervenue entre la municipalité et le propriétaire d'une partie des lots 212 et 213 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne, circonscription foncière de Montcalm, correspondant à l'emprise de la piste multi-fonctionnelle (vélo, ski, etc.) récemment aménagée (ci-après désignée « l'immeuble ») soit une superficie de 25 pieds de longueur par 287 pieds largeur du lot concerné.

En conséquence,

Il est proposé par      Stéphane Breault, district 2

Appuyé par              Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le maire Pierre Mireault et le directeur général, Claude Arcoragi à signer l'acte de cession devant Me Jacques Côté.

QUE la Municipalité mandate le directeur général, Claude Arcoragi à faire appel aux arpenteurs pour réaliser les descriptions technique si il y a lieu.

ADOPTÉE

Point 13)

**06-04X-161**      **Protocole d'entente pour la Halte de Verdure**

Il est proposé par      Benoît Ricard, district 6

Appuyé par              Céline Daigneault

Et résolu

QUE la Municipalité mandate M. Claude Arcoragi, directeur général à présenter le protocole d'entente à la Chambre de Commerce de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

Point 14)

**06-04X-162**      **Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour l'extraction de sable avec activités connexes sur les lots 2 537 896 et 2 538 710;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a signé une offre d'achat pour ledit lot afin de pouvoir en faire l'extraction du sable, avec les activités d'exploitation connexes, tel que déchiffrage, aménagement et remise en état des lieux à la fin;

En conséquence,

Il est proposé par      Louis Thouin, district 1

Appuyé par              Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne s'en remet à la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'égard de la demande d'extraction de sable.

ADOPTÉE

Point 15)

**06-04X-163**      **Avis d'infraction – 1067 Chemin Maurice**

CONSIDÉRANT QU'un premier permis de rénovation a été émis en 2002, renouvelé en 2003 et en 2005

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a constaté que son permis est échu et que les travaux ne sont pas encore terminés, soit le revêtement extérieur du garage;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre un constat d'infraction au propriétaire du 1067 Chemin Maurice.

ADOPTÉE

Point 16)

**06-04X-164      Avis d'infraction – 1481 Route 337**

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été transmis au propriétaire le 4 août 2005;

CONSIDÉRANT QU'aucune disposition n'a été prise à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire contrevient au règlement de zonage no.377, article 87;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre un constat d'infraction au propriétaire du 1481 Route 337.

ADOPTÉE

Point 17)

**Avis de motion pour l'élaboration d'un Plan d'aménagement d'ensemble pour le lot P-540**

Un avis de motion est donné par Josée Bélanger, district 5, à l'effet que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un projet de règlement numéro 671-06 concernant les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) sur une partie du lot 540.

Point 18)

**Avis de motion afin de modifier l'article 3 du règlement 905-98**

Un avis de motion est donné par Céline Daigneault, district 4, afin qu'à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 911-06 soit adopté afin de modifier, l'article 3 du règlement numéro 905-98 concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants.

Point 19)

**Période de questions**



# 6587

Point 20)

**06-04X-165**      *Levée de l'assemblée extraordinaire du 10 avril 2006*

*Il est proposé par :* Benoît Ricard, district 6

*Appuyé par :* Manon Desnoyers, district 3

*Et résolu :*

*QUE l'assemblée extraordinaire du 10 avril 2006 est levée à 22h 31.*

*ADOPTÉE*

*Pierre Mireault*  
*Maire*

*Claude Arcoragi*  
*Directeur général*

**6588**